

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 mai 2022**

Le lundi vingt-trois mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le dix-neuf mai deux mil vingt-deux, par voie dématérialisée, se sont réunis en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Céline MARTY, Joëlle DUVERNEUIL.

Absents excusés : Claire GIRY-LATERRIERE (pouvoir à Marie BELOMBO), Frédéric DELRIEUX (pouvoir à Alain MARTY).

Absents : Henriette ROCHE, Michel TOMAS.

Le Maire débute la séance en demandant une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Paul DUTARD, Maire adjoint, décédé le samedi 14 mai dernier.

Il annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents et indique les pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h54.

Puis, il propose Coralie JUGE comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Coralie JUGE

Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Céline MARTY qui intègre le Conseil municipal puisqu'elle était la candidate élue en suivant aux dernières élections municipales.

***POINTS DELIBERANTS***

**1- DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS APRES LE DECES D'UN ADJOINT**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne jusqu'à 5 postes pour le Conseil municipal de la commune et le Maire propose de maintenir ce nombre de postes d'adjoints.

Il précise que dans cette réunion extraordinaire, l'ordre du jour demandera deux votes à bulletins secrets : 1 pour l'élection du nouvel adjoint et 1 pour la désignation du nouveau membre de la commission des appels d'offres.

Il propose que tous les autres votes soient faits à main levée.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Ensuite, il met au vote le maintien du nombre de postes d'adjoints à 5.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **2- ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

### **a) Proposition du rang du nouvel adjoint**

Le Maire explique que le Conseil municipal disposait d'un délai de 15 jours pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint mais avant, il est nécessaire de décider si ce nouvel adjoint :

- occupe le même rang que l' élu décédé,

ou

- prend le rang de 5<sup>ème</sup> adjoint.

Il est proposé au Conseil municipal que le nouvel adjoint prenne le rang de 5<sup>ème</sup> adjoint.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

### **b) Election du nouvel adjoint**

Le Maire annonce l'élection d'un nouvel adjoint mais pour cela, il faut installer un bureau de vote : il désigne Marie BELOMBO comme secrétaire, Nicole GALLOIS et Pierre CABOS en assesseurs, lui-même étant Président du bureau de vote. Avant de recevoir les candidatures au poste d'adjoint, il explique le déroulement du vote qui se fera à bulletins secrets.

Ensuite, il demande qui est candidat pour ce poste : seul, Serge OULHEN se présente à cette élection.

Alors, Nicole GALLOIS appelle les membres de l'assemblée l'un après l'autre pour passer dans l'isoloir, préparer son bulletin avant de le déposer sous enveloppe dans l'urne.

Une fois le vote terminé, les assesseurs constatent qu'il y a bien 17 enveloppes dans l'urne pour 17 votants et procèdent au dépouillement.

Nicole GALLOIS prononce le résultat du vote soit :

- Serge NAWROT : 1 voix

- **Serge OULHEN : 16 voix**

L'assemblée applaudit l'élection de Serge OULHEN et le Maire lui demande de prendre place auprès de lui et des autres adjoints. Il le félicite personnellement et l'encourage pour sa nouvelle mission. Serge OULHEN remercie ses coéquipiers pour leurs votes et affirme sa volonté de bien faire au sein de cette équipe.

### **c) Lecture du nouveau tableau des adjoints et du Conseil municipal**

Le Maire donne ensuite lecture du nouveau tableau du Conseil municipal ainsi mis en place :

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en nombre)
Maire	Mr	MARTY Alain	09/01/1959	15/03/2020	672
premier adjoint	Mme	BELOMBO Marie	14/01/1948	15/03/2020	672
deuxième adjoint	Mme	GIRY-LATERRIERE Claire	04/03/1953	15/03/2020	672
troisième adjoint	Mr	MERY Franck	16/05/1969	15/03/2020	672

quatrième adjoint	Mme	JUGE Coralie	17/04/1976	15/03/2020	672
cinquième adjoint	Mr	OULHEN Serge	30/04/1960	15/03/2020	672
conseillère municipale déléguée	Mme	GALLOIS Nicole	18/02/1952	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	PANAZOL Jean-Marie	16/04/1958	15/03/2020	672
conseillère municipale déléguée	Mme	BEYDON Annie	24/07/1962	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	NAWROT Serge	22/09/1963	15/03/2020	672
conseillère municipale	Mme	ROCHE Henriette	10/08/1965	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	DELRIEUX Frédéric	19/04/1968	15/03/2020	672
conseillère municipale déléguée	Mme	DAL'PAN Sophie	12/09/1970.	15/03/2020	672
conseillère municipale	Mme	CONSTANCEAU Frédérique	19/01/1973	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	DUREY Sébastien	08/08/1973	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	CABOS Pierre	06/09/1981	15/03/2020	672
conseillère municipale	Mme	MARTY Céline	08/07/1980	15/03/2020	672
conseiller municipal	Mr	TOMAS Michel	03/12/1963	15/03/2020	177
conseillère municipale	Mme	DUVERNEUIL Joëlle	15/04/1956	15/03/2020	126

### **3- REMPLACEMENT DU POSTE VACANT AU SEIN**

#### **a) Des commissions communales : voirie, travaux**

Le Maire explique qu'il convient de compléter les commissions dont M. Jean-Paul DUTARD faisait partie ; il rappelle la délibération du Conseil municipal du 29 mai 2020 portant la création des commissions municipales et la désignation de Jean-Paul DUTARD comme adjoint en charge de celles de la 'voirie' et des 'travaux publics'.

Le Maire propose de nommer Pierre CABOS nouveau membre de la commission 'voirie' après avoir précisé que Serge OULHEN en prend la charge.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il propose ensuite de nommer Céline MARTY à la commission des 'travaux publics'.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il rappelle ensuite la nouvelle composition de ces deux commissions :

#### COMMISSION VOIRIE

Serge OULHEN

Franck MERY

Serge NAWROT

Henriette ROCHE

Pierre CABOS

Joëlle DUVERNEUIL

#### COMMISSION TRAVAUX PUBLICS

Franck MERY

Serge OULHEN

Serge NAWROT

Frédéric DELRIEUX

Céline MARTY

#### **b) De la commission d'appel d'offres :**

Le Maire rappelle l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du 29 mai 2020 dont M. Jean-Paul DUTARD faisait partie. Il s'agit d'élire une liste de 3 titulaires et 3 suppléants. Il propose la liste suivante pour un vote à bulletins secrets :

#### Membres titulaires :

Mr Serge Oulhen

Mr Franck Mery

Mr Serge Nawrot

#### Membres suppléants :

Mme Claire Giry-Laterrière

Mme Frédérique Constanceau

Mme Joëlle Duverneuil

Le bureau de vote se met de nouveau en place et Nicole GALLOIS et Pierre CABOS, assesseurs, appellent chacun des membres de l'assemblée l'un après l'autre pour voter. Une fois le vote terminé, ils constatent que le nombre d'enveloppes dans l'urne correspond au nombre de votants et procèdent au dépouillement.

Nicole GALLOIS annonce le résultat :

**- liste 1 proposée par le Maire : 17 voix, élection à l'unanimité.**

### **4- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE ROUTIERE**

Le Maire ajoute que M. Jean-Paul DUTARD était délégué pour la sécurité routière auprès des services de la Préfecture et assurait la mission de 'correspondant défense'.

Il propose que Serge OULHEN prenne la délégation pour la sécurité routière.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Il propose ensuite que Franck MERY soit le nouveau 'correspondant défense'. Il précise qu'il reste à finaliser le plan communal de sauvegarde et que le 'correspondant défense' intervient en cas de catastrophe sur la commune.

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **5- INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT**

Le Maire explique qu'après la modification du tableau du Conseil municipal et la nouvelle répartition des postes des adjoints, il faut définir le montant des indemnités de fonction du nouvel adjoint.

Il propose de continuer à ne prélever que 85 % du montant global maximum autorisé de 70 289.16 € bruts annuels qui pourraient être répartis sur l'indemnité du Maire 24 083.16 €/an et les indemnités de chaque adjoint 9 241.20 €/an. Ceci permettrait de maintenir les postes des délégués et laisserait même un peu de financement pour des missions ponctuelles sans rien changer aux finances de la commune.

### INDEMNITE DU MAIRE :

Nom du bénéficiaire et pourcentage	Indemnité annuelle (allouée en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Majoration éventuelle	Total en pourcentage
Alain MARTY (51,6%)	24 083,16 €	/	85 % de 24 083,16 € 20 470,69 € : 12 = 1705,90 € bruts mensuels

### INDEMNITES DES ADJOINTS :

Indemnités des Bénéficiaires	Indemnité annuelle (allouée en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)	majoration éventuelle	Total en pourcentage
	9 241,20 €		
1 <sup>er</sup> Adjoint : Marie BELOMBO	19,8 %	/	85 % de 9 241,20 € : 12 = 654,59 € bruts mensuels
2 <sup>ème</sup> Adjoint : Claire GIRY-LATERRIERE	19,8 %	/	85 % de 9 241,20 € : 12 = 654,59 € bruts mensuels
3 <sup>ème</sup> Adjoint : Franck MERY	19,8 %	/	85 % de 9 241,20 € : 12 = 654,59 € bruts mensuels
4 <sup>ème</sup> Adjoint : Coralie JUGE	19,8 %	/	85 % de 9 241,20 € : 12 = 654,59 € bruts mensuels
5 <sup>ème</sup> Adjoint : Serge OULHEN	19,8 %	/	85 % de 9 241,20 € : 12 = 654,59 € bruts mensuels

### INDEMNITES DES CONSEILLERES MUNICIPALES DELEGUEES :

Conseillères municipales déléguées (6 %)	Indemnité annuelle (allouée en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Majoration éventuelle	Total en pourcentage
	46 672,80 €	/	6 % de 46 672,80 € = 2800,36 € 2 800,36 € : 12 = 233,36 € bruts mensuels

1 <sup>ère</sup> Conseillère municipale déléguée : Nicole GALLOIS	6 %	/	100 % de 2 800.36 € :12 = 233,36 € bruts mensuels
2 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée : Sophie DAL'PAN	6 %	/	100 % de 2 800.36 € :12 = 233,36 € bruts mensuels
3 <sup>ème</sup> Conseillère municipale déléguée : Annie BEYDON	6 %	/	100 % de 2 800.36 € :12 = 233,36 € bruts mensuels

**Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

a) Le Maire termine cette session extraordinaire en annonçant sommairement l'ordre du jour de la prochaine réunion qui sera convoquée pour le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022.

b) Il ajoute que l'organisation des bureaux de vote, pour les législatives à venir, demande la présence des élus ; il est souhaitable qu'ils communiquent leurs disponibilités pour ces deux scrutins.

c) Le Maire annonce qu'il va accompagner Serge OULHEN pour sa présentation aux agents du service technique et que les différents services seront informés de sa prise de poste de nouvel adjoint.

d) Il informe l'assemblée de la réception d'une pétition signée par les riverains du lieudit Granges de Crolus ; ils signalent le danger que représente la vitesse excessive des véhicules sur la route départementale. Le Maire précise que le problème est bien connu de la municipalité depuis longtemps puisque des démarches auprès du Conseil départemental ont été entreprises et que des études du problème sont en cours afin d'y remédier de la meilleure des façons.

Coralie JUGE, habitante élue de cet endroit, ajoute qu'elle a été contactée pour la signature de cette pétition mais qu'elle a refusé de le faire au motif qu'il valait mieux, avant tout, consulter le Maire pour connaître sa position et son implication dans la recherche d'une solution.

Le Maire indique que la soirée de samedi à Preyssac s'est très bien passée, cela a été un franc succès avec les magiciens. Le travail de recherche sur l'histoire de la bâtisse forte a été salué et apprécié par l'assistance ; soirée qui a affiché complet !

Dimanche a été une très belle journée également. Marie BELOMBO ajoute que l'association des Joyeux Randonneurs a proposé une belle randonnée lors de cette journée bien remplie d'amitié, convivialité et de partage ; le comité départemental du handicap était ravi et le repas préparé par les élèves de l'école hôtelière de Savignac était un régal !

Le Maire remercie la Maison St Vincent et le Château qui ont ouvert leurs portes pour une escale gourmande.

Jean-Marie PANAZOL en profite pour inviter chaque membre de l'assemblée à venir prendre un verre de l'amitié aux Gravettes à l'occasion de la fête des voisins qui y sera organisée le dimanche 12 juin 2022 (pendant une pause entre plage de permanence au bureau de vote). Il est remercié pour cette invitation.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 19h40.